
Fiches thématiques

Conditions de vie

Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Au premier trimestre 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations du nouveau questionnaire ont modifié la teneur des réponses d'une petite proportion de la population enquêtée. Ceci a eu un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs sur le marché du travail. L'Insee a publié les principales séries réropolées dans l'*Informations Rapides* de mars 2014 relative aux résultats de l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2013. Dans cet ouvrage, les séries portant sur l'activité, l'emploi et le chômage au sens du Bureau international du travail ont été réropolées, ce qui permet des comparaisons avec les années antérieures.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

5.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2014, on compte 34,7 millions de logements en France, soit 1,1 % de plus qu'en 2013. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (82,9 %).

Le poids des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels** est en diminution depuis une dizaine d'années (9,9 % en 2000 et 9,2 % en 2014), alors que celui des **logements vacants** tend à remonter ces dernières années (6,9 % en 2009 et 7,9 % en 2014). Les logements dans l'habitat **individuel** restent majoritaires (56,5 %).

La part de ménages propriétaires de leur résidence principale a sensiblement augmenté entre 2000 et 2009, passant de 55,6 % à 57,6 %. Depuis, elle s'est stabilisée et s'établit à 57,6 % en 2014. Plus de 70 % de ces propriétaires n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt pour ce logement ; les 30 % restants représentent les propriétaires « accédants » c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser leur emprunt.

Environ 17,6 % des ménages sont logés dans le secteur social ; cette part est en légère diminution depuis dix ans tandis que la part des ménages locataires dans le secteur locatif privé est stable à près de 22 %.

En 2012, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). Ce chiffre a augmenté régulièrement sur plus de 30 ans. En 1984, selon l'enquête nationale sur le Logement, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort de base.

Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2012, 1,4 million de logements (soit près de 5 %) ne disposent pas de chauffage central ou électrique tandis que 6,7 millions de logements (24 %) sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. De plus, 8 % des logements sont jugés trop sombres tandis que près de 12 % présentent des fuites dans la toiture, ont des murs ou des sols humides ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol.

De façon plus générale, en 2012, plus de la moitié des ménages indiquent n'avoir aucune difficulté de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, absence de salle de bains, absence de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant. Près de 30 % des ménages indiquent connaître une seule difficulté de logement tandis que 20 % en déclarent 2 ou plus.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne d'un logement dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 77 m² en 1978. Ceci est surtout imputable à l'augmentation de la surface des maisons individuelles, alors que celle des appartements reste quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement baisse : en moyenne, chaque logement est occupé par 2,2 personnes en 2012 contre 2,7 en 1984. Selon les projections réalisées par l'Insee, le nombre moyen de personnes par logement devrait être de 2,0 en 2030. ■

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.

Un logement **individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un logement collectif est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

Pour en savoir plus

- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 - Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Conditions de logement de 2005 à 2010 - Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.
- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n° 1351, mai 2011.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- Voir aussi : *fiches 5.2 et 6.6.*

1. Répartition des logements @

en %

	2000	2003	2006	2009	2012	2013	2014
Nombre de logements (en milliers)	29 613	30 664	31 776	32 943	34 011	34 378	34 749
Résidences principales	83,2	83,7	83,9	83,6	83,1	83,0	82,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,9	9,8	9,7	9,5	9,3	9,3	9,2
Logements vacants	6,9	6,5	6,4	6,9	7,5	7,7	7,9
Ensemble	100,0						
Individuel	56,0	56,4	56,7	56,6	56,5	56,5	56,5
Collectif	44,0	43,6	43,3	43,4	43,5	43,5	43,5
Ensemble	100,0						

Champ : France.

Sources : Insee ; SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

2. Statut d'occupation du parc de résidences principales @

en %

	2000	2003	2006	2009	2012	2013	2014
Propriétaires	55,6	56,3	57,1	57,6	57,6	57,6	57,6
Sans charges de remboursement	34,3	35,8	37,6	39,0	40,1	40,4	40,7
Accédants	21,3	20,5	19,5	18,5	17,6	17,2	16,9
Locataires	39,8	39,5	39,2	39,0	39,2	39,3	39,3
Secteur social	18,0	17,7	17,6	17,5	17,5	17,6	17,6
Secteur locatif privé	21,8	21,8	21,7	21,6	21,7	21,7	21,8
Autres¹	4,6	4,1	3,7	3,4	3,2	3,1	3,0
Ensemble	100,0						

1. Principalement les personnes logées gratuitement.

Champ : France.

Sources : Insee ; SOeS, estimation du parc de logements au 1^{er} janvier.

3. Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

	2005	2008	2010	2011	2012
Surface moyenne des logements (en m ²)	92	92	93	95	95
Nombre moyen de personnes par logement	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2
Logements sans confort sanitaire ¹ (en %)	2,1	1,7	1,4	1,3	1,2
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,9	5,3	4,9	4,9
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	12,7	11,7	10,6	12,1
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,0	9,1	8,0	8,0
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,4	26,9	25,5	24,1
Ménages n'ayant aucune difficulté de logement²	45,2	46,8	47,0	49,8	51,2
Ménages ayant une difficulté de logement	31,4	30,9	31,2	29,7	28,6
Ménages ayant deux difficultés de logement ou plus	23,4	22,3	21,8	20,5	20,2

1. Absence d'au moins un des éléments suivants : eau chaude, installation sanitaire, WC.

2. Difficultés de logement parmi les neuf suivantes : surpeuplement, pas de salle de bains, pas de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

5.2 Dépenses de logement

En 2012, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 22,5 % du PIB. Elles comprennent à la fois les **dépenses d'investissement** et les **dépenses courantes de logement** ; 9,2 % du total sont pris en charge par la collectivité *via* des aides. En 2012, la dépense courante en logement accélère sous l'effet d'une inflexion à la hausse des prix des **loyers (réels et imputés)** et du rebond de la consommation d'énergie qui avait été tirée à la baisse en 2011 en raison de conditions climatiques particulièrement clémentes. Les dépenses courantes de logement (hors locaux d'hébergement collectif), s'établissent à 309,1 milliards d'euros (Md€). Les dépenses annuelles de logement pour la résidence principale atteignent en moyenne 6 800 euros pour un ménage locataire du secteur social, 8 600 euros pour un ménage locataire du secteur privé, et 11 700 euros pour un ménage propriétaire occupant (y compris 8 300 euros de loyer imputé).

Les ménages consacrent 22,2 % de leur revenu disponible brut aux dépenses courantes de logement (nettes des **aides personnelles**) : c'est deux fois plus que pour les dépenses d'alimentation ou de transport. Les loyers (réels et imputés) représentent près des trois quarts de ces dépenses, l'énergie et l'eau 18 % et les charges 10 %.

En 2012, 15,7 Md€ d'aides personnelles ont été versés à 6,2 millions de ménages

pour financer leurs dépenses courantes de logement. En 20 ans, la part des dépenses courantes de logement couvertes par les aides s'est accrue pour les locataires, et atteint 15,7 % en 2012. Ceci s'explique notamment par l'extension à partir de 1990 des aides personnelles à des publics de plus en plus larges, en particulier aux étudiants.

L'activité immobilière, mesurée par les dépenses d'acquisition de logements, de gros travaux et les frais et droits afférents à ces opérations, s'élève à 285,2 Md€ en 2012. Après le rebond de 2010 et un point haut en 2011 (+ 12,2 %), elle recule de 6,4 % en valeur. Cette baisse porte essentiellement sur l'ancien (- 10,9 % contre - 0,6 % dans le neuf). Divers facteurs expliquent ce repli, notamment la baisse du pouvoir d'achat des ménages qui pèse sur leur capacité à financer leurs achats immobiliers.

En 2012, les aides aux producteurs de service de logement représentent un avantage de 22,4 Md€. Celles-ci incluent de nombreux dispositifs : subventions, avantages fiscaux et prêts à taux préférentiels. Le montant de ces aides, après avoir atteint un montant historiquement élevé en 2011 suite aux différents programmes mis en place (construction neuve, rénovation urbaine, investissement locatif, dispositifs PTZ), sont en baisse de 13,3 % en 2012. ■

Définitions

Dépenses de logement : dépenses courantes de logement que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses d'investissement : dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.

Dépenses courantes de logement : loyers que doivent acquitter les locataires (**loyers réels**) et loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (**loyers imputés**, qu'ils se payent en quelque sorte à eux-mêmes), dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et charges. Du fait de la présence de loyers imputés, ces dépenses s'interprètent comme une mesure de la consommation de service de logement. Les loyers imputés rehaussent la consommation de service de logement des propriétaires occupants mais également le niveau de leur revenu disponible. En outre, les dépenses courantes sont ici calculées de la même façon pour les propriétaires accédants et les non-accédants. Dans le cadre des comptes du logement, les remboursements de prêts immobiliers des accédants ne correspondent pas à une dépense de consommation de services de logement, mais au paiement d'intérêts (qui réduit le revenu disponible du ménage) et de principal (qui correspond à une épargne du ménage, venant réduire son endettement).

Aides personnelles : aides versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Pour en savoir plus

- « Comptes du logement 2012 - premiers résultats 2013 », *RéférenceS*, Rapport CGDD, février 2014.
- « Dépense en logement en 2013 : les dépenses courantes restent à la hausse, l'investissement fléchit », *Le point sur* n° 181, SOeS, janvier 2014.

Dépenses de logement 5.2

1. Dépenses courantes de logement

en euros courants

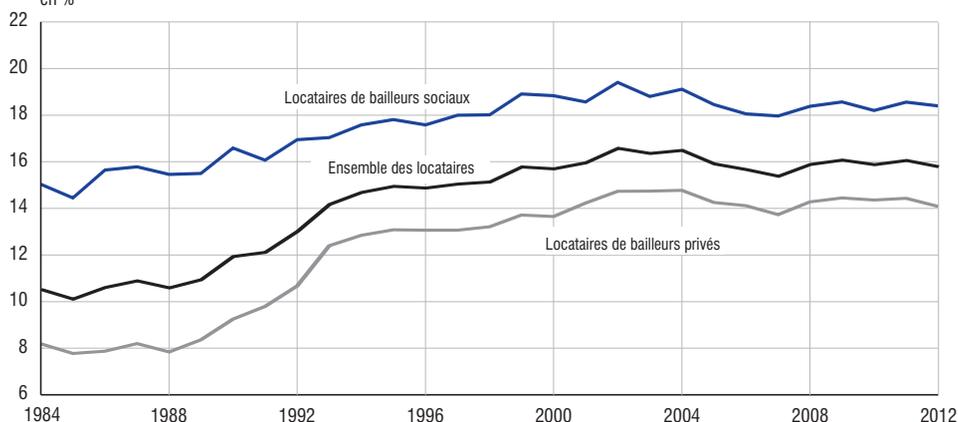
	1984	1990	2000	2005	2010	2011	2012
Dépenses courantes totales (milliards)	85,1	125,1	197,0	246,0	293,3	296,9	309,1
Loyers	52,4	87,2	143,2	180,1	213,5	218,0	224,1
<i>dont : locataires</i>	<i>17,6</i>	<i>28,2</i>	<i>44,8</i>	<i>54,1</i>	<i>63,9</i>	<i>65,3</i>	<i>67,3</i>
Énergie	23,5	25,1	34,9	41,9	51,2	49,7	55,0
Charges	9,2	12,8	18,9	23,9	28,5	29,3	30,0
Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière	3 695	5 032	7 101	8 317	9 440	9 463	9 754
Résidences principales	3 870	5 269	7 381	8 613	9 756	9 772	10 074
Propriétaires occupants	4 597	6 123	8 666	10 148	11 404	11 397	11 741
Locataires (secteur privé)	3 059	4 442	6 213	7 158	8 227	8 292	8 557
Locataires (secteur social)	3 114	3 903	5 176	5 829	6 606	6 622	6 834
Résidences secondaires	2 230	3 189	4 740	5 764	6 631	6 717	6 892

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

2. Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement

en %



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

3. Dépenses de l'activité immobilière

en milliards d'euros courants

	1984	1990	2000	2005	2010	2011	2012
Investissement en logements neufs	30,5	37,7	46,0	68,0	69,6	77,2	76,7
<i>dont : acquis par les ménages</i>	<i>25,9</i>	<i>31,6</i>	<i>40,5</i>	<i>59,3</i>	<i>54,1</i>	<i>60,6</i>	<i>60,1</i>
Travaux	16,5	23,1	31,8	37,7	45,6	46,7	47,4
<i>dont : réalisés par les ménages</i>	<i>14,5</i>	<i>19,9</i>	<i>28,5</i>	<i>34,3</i>	<i>39,7</i>	<i>40,8</i>	<i>41,2</i>
Acquisitions de logements anciens	20,8	45,9	82,3	142,0	156,3	180,8	161,1
<i>dont : acquis par les ménages</i>	<i>20,4</i>	<i>45,0</i>	<i>81,1</i>	<i>139,9</i>	<i>153,2</i>	<i>177,5</i>	<i>158,1</i>
Total des acquisitions et travaux	67,8	106,7	160,1	247,8	271,5	304,7	285,2
<i>dont : ménages</i>	<i>60,7</i>	<i>96,5</i>	<i>150,1</i>	<i>233,6</i>	<i>247,1</i>	<i>278,9</i>	<i>259,4</i>

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

5.3 État de santé de la population

En France en 2012, 68 % de personnes se déclarent en « bonne » ou « très bonne » santé. Ce chiffre est stable depuis une dizaine d'années. Les femmes se déclarent plus souvent en mauvaise santé que les hommes, mais elles ont une espérance de vie en bonne santé plus longue. En 2011, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance est de 62,7 ans pour les hommes et de 63,6 ans pour les femmes. La France jouit d'une position plutôt privilégiée en Europe en ce qui concerne l'**espérance de vie en bonne santé** et se situe dans la moyenne sur le plan de la santé perçue. Néanmoins, au sein de la population française, les inégalités de santé demeurent.

Ces inégalités sont présentes dès l'enfance et l'adolescence, par exemple concernant la corpulence, la santé buccodentaire ou la correction des troubles de la vision. En classe de troisième, 22 % des élèves ayant au moins un parent ouvrier sont en surcharge pondérale (**surpoids** ou **obésité**), contre 12 % des enfants dont au moins un des parents est cadre. De même, 42 % des enfants d'ouvriers ont toutes leurs dents intactes (sans caries), contre 66 % des enfants de cadre. À ces disparités dans les problèmes de santé s'ajoutent des disparités dans leur traitement. Ainsi, parmi les adolescents ayant au moins une dent cariée, les enfants de cadres ont plus souvent été traités pour ce problème que les enfants d'ouvriers (respectivement 88 % contre 66 %). Les troubles de la vision sont également inégalement corrigés : en classe de troisième, 33 % des enfants de cadres portent des verres correcteurs, contre 22 % des enfants d'ouvriers. Cet écart est imputable à des différences de troubles visuels, mais également à un défaut de dépistage et de prise en charge des troubles. En effet, à l'examen de santé scolaire, parmi les enfants sans lunettes, les enfants d'ouvriers ont plus souvent une myopie détectée que les enfants de cadres (10 % contre 6 %).

Les disparités de correction de troubles de la vision se retrouvent à l'âge adulte. D'après l'enquête Handicap santé réalisée en 2008, les ouvriers, qui déclarent pourtant moins de troubles de la vision, ont plus souvent des troubles non (ou mal) corrigés. Parmi les 40-59 ans, 11 % des ouvriers déclarent avoir des difficultés pour la vision de près (« voir les caractères d'imprimerie d'un journal »), avec leurs lunettes ou lentilles s'ils en portent habituellement, contre 3 % des cadres du même âge. De même, pour la vision de loin, 4 % des ouvriers de 40-59 ans déclarent avoir des difficultés pour voir un visage à quatre mètres, contre seulement 1 % des cadres.

Les disparités de revenus sont une des sources des inégalités sociales de santé et de recours aux soins. À cet égard, les bénéficiaires de minima sociaux constituent une catégorie de la population particulièrement défavorisée. Une enquête réalisée en 2012 auprès de ces derniers a permis de comparer leur santé à celle de l'ensemble de la population. L'enquête montre qu'ils se déclarent plus souvent en mauvaise santé que le reste de la population, qu'ils ont plus souvent des problèmes de santé mentale et renoncent davantage aux soins pour des raisons financières. En effet, en 2012, moins de 60 % des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) déclarent être en bonne santé, contre près de 80 % parmi l'ensemble des 18-59 ans. De plus, la part des bénéficiaires du RSA présentant une détresse psychologique est de 36 %, contre 14 % dans le reste de la population. Enfin, alors que leurs besoins en soins sont plus importants, ils déclarent renoncer plus souvent à des soins pour raisons financières. Ils sont 18 % à avoir renoncé à une consultation médicale au cours de l'année précédente et 27 % à avoir renoncé à des soins dentaires, contre respectivement 4 % et 11 % parmi l'ensemble des 18-59 ans. ■

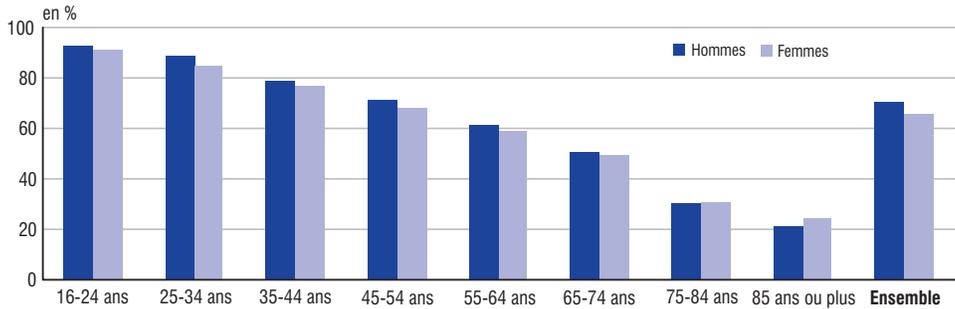
Définitions

L'**espérance de vie en bonne santé** représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et sans incapacités. Le **surpoids** et l'**obésité** se définissent à partir de l'indice de masse corporelle (IMC) qui est le rapport entre le poids et la taille au carré (kg/m²). L'Organisation mondiale de la santé définit le surpoids par un IMC compris entre 25 et 30 et l'obésité par un IMC supérieur à 30. Chez l'enfant, ces seuils varient en fonction de l'âge et du sexe.

Pour en savoir plus

- « La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième », *Études et Résultats* n° 865, Drees, février 2014.
- « Troubles de la vision : sept adultes sur dix portent des lunettes », *Études et Résultats* n° 881, Drees, juin 2014.
- « État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du RSA », *Études et Résultats* n° 882, Drees, juin 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Conditions de vie »).

1. État de santé général déclaré bon ou très bon en 2012

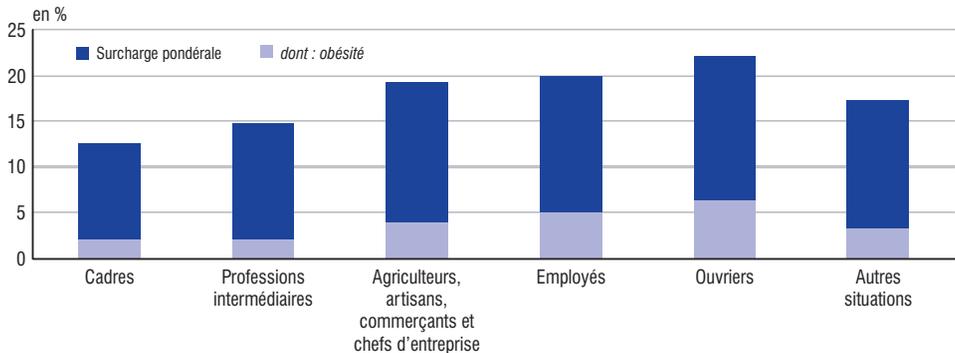


Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 16 ans ou plus.

Note : la question est « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais ou très mauvais ? ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2012.

2. Part d'adolescents obèses ou en surcharge pondérale selon la catégorie sociale des parents

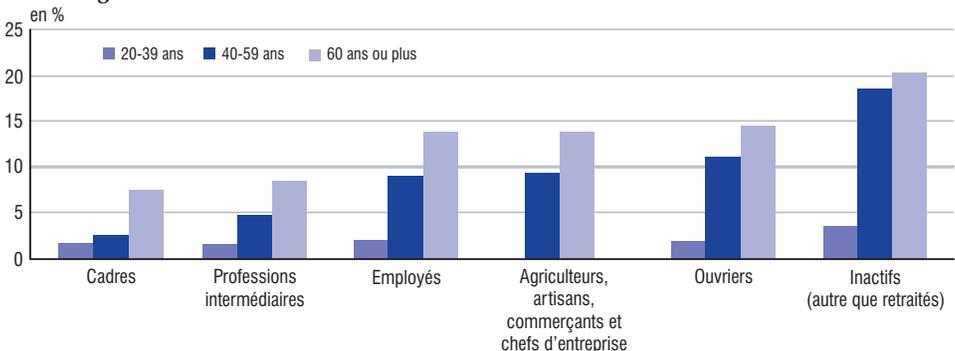


Champ : France.

Note : la catégorie sociale des parents est déterminée de la manière suivante : a au moins un parent cadre, à défaut un parent profession intermédiaire, à défaut un parent agriculteur, artisan ou profession libérale, à défaut un parent employé, à défaut un parent ouvrier, à défaut est classé « autres situations ».

Source : Drees, enquête nationale sur la santé des élèves de 3^e en 2008-2009.

3. Difficultés à voir les caractères d'imprimerie d'un journal, avec ou sans correction, selon la catégorie sociale



Champ : France, personnes de 20 ans ou plus.

Lecture : en 2008, parmi les 40-59 ans, 11 % des ouvriers déclarent avoir des difficultés pour voir des caractères d'imprimerie d'un journal (avec des lunettes ou des lunettes s'ils en portent habituellement), contre 3 % des cadres au même âge.

Note : les retraités sont placés dans la catégorie socioprofessionnelle de leur dernier emploi. La catégorie des indépendants de 20 à 39 ans n'a pas été représentée, car l'effectif statistique était insuffisant.

Source : Insee, enquête Handicap-Santé 2008, volet « ménage ».

5.4 Dépenses de santé

En 2013, la **dépense courante de santé** (DCS), qui regroupe l'ensemble des dépenses du système de santé, s'élève à 247,7 milliards d'euros, soit 11,7 % du PIB (base 2010), une part quasi stable depuis 2009.

La **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) atteint 186,7 milliards d'euros en 2013, soit 8,8 % du PIB, ce qui représente une consommation par habitant de 2 840 euros sur un an.

Les dépenses hospitalières représentent 46,4 % de la CSBM, les soins de ville 26,2 %, les médicaments 17,9 %, les transports de malades et autres biens médicaux 9,5 %.

Le ralentissement de la hausse de la CSBM amorcé en 2008 se poursuit en 2013 : + 2,2 % en valeur après + 2,1 % en 2012. Son évolution reste nettement inférieure à celle observée au début des années 2000 (+ 5,3 % en moyenne par an entre 2000 et 2005). Le recul historique de la dépense de médicaments enregistré en 2012 perdure en 2013, tandis que la croissance des dépenses de soins hospitaliers et de **soins de ville** est stable.

Avec 142,0 milliards d'euros en 2013, la part de la Sécurité sociale dans le financement de la CSBM atteint 76,0 % et celle des administrations publiques dans leur ensemble 144,6 milliards (soit 77,4 % du total, en incluant aussi les dépenses prises en charge par l'État, les collectivités locales et celles des organismes de base de la Sécurité sociale au titre de la CMU-C). La prise en charge par les organismes complémentaires atteint 25,7 milliards d'euros en 2013, soit 13,8 % de la CSBM. Le reste à charge des ménages s'élève à 16,5 milliards d'euros et représente 8,8 % de la CSBM en 2013. Le reste à charge des ménages demeure élevé pour certaines

dépenses comme l'optique, les soins dentaires ou les médicaments. Il est très faible pour les transports de malades et les soins hospitaliers.

Entre 2006 et 2011, la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale a diminué de 1,1 point, passant de 76,8 % en 2006 à 75,7 % en 2011. Cette diminution s'explique notamment par l'introduction de participations forfaitaires sur les consultations et actes médicaux et de franchises sur les médicaments à la charge des assurés, par la moindre prise en charge de certains médicaments et dispositifs médicaux et par les effets de la liberté tarifaire (honoraires ou prix pratiqués sur les produits s'écartant du tarif de remboursement). La part de la Sécurité sociale augmente légèrement en 2012 puis en 2013 car ce sont les dépenses les mieux remboursées par l'assurance maladie (soins hospitaliers, soins d'infirmiers, transports, médicaments coûteux) qui constituent les postes les plus dynamiques.

La part prise en charge par les organismes complémentaires est tendanciellement orientée à la hausse ; elle atteint 13,8 % de la CSBM en 2013 (contre 13,0 % en 2006). Elle augmente pour les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports et les biens médicaux, tandis qu'elle diminue continûment pour les médicaments.

Après avoir augmenté en 2008 notamment en raison de l'instauration de franchises sur les médicaments, le reste à charge des ménages en part de la CSBM est resté stable jusqu'en 2011. En l'absence de mesure tarifaire d'ampleur affectant la participation des assurés, le reste à charge diminue légèrement en part de la CSBM en 2012 (- 0,2 point) puis à nouveau en 2013 (- 0,2 point). ■

Définitions

Dépense courante de santé (DCS) : somme de toutes les dépenses courantes engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé : CSBM, soins aux personnes âgées ou handicapées en établissement, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), indemnités journalières, subventions au système de soins, consommation de prévention individuelle et collective, dépenses de recherche et de formation, coûts de gestion de la santé.

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national pour la satisfaction des besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades, les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques - VHP -, petits matériels et pansements).

Soins de ville : au sens des comptes nationaux de la santé, c'est-à-dire hors honoraires en cliniques privées (comptés dans les soins hospitaliers) et hors dépenses de biens médicaux et de transports.

Pour en savoir plus

- « Comptes nationaux de la santé en 2013 », *Études et résultats* n° 890, Drees, septembre 2014.
- *Comptes nationaux de la santé - 2013*, coll. « Études et statistiques », Drees, septembre 2014.

1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Soins hospitaliers	70,6	72,9	75,3	78,3	80,3	82,4	84,5	86,7
Soins de ville	39,5	41,4	42,5	43,7	44,5	46,1	47,5	48,9
Médecins	17,5	18,3	18,6	19,0	18,8	19,6	20,0	20,5
Auxiliaires médicaux	8,8	9,4	10,0	10,6	11,1	11,6	12,3	13,1
Dentistes	9,1	9,3	9,5	9,7	10,0	10,3	10,5	10,6
Analyses de laboratoires	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4	4,3	4,3
Cures thermales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Transports de malades	3,1	3,2	3,4	3,6	3,8	3,9	4,1	4,3
Médicaments	31,2	32,4	33,1	33,6	34,0	34,3	33,9	33,5
Autres biens médicaux ¹	9,3	10,1	10,6	11,0	11,6	12,2	12,7	13,4
Ensemble	153,7	159,9	165,1	170,2	174,1	178,9	182,7	186,7

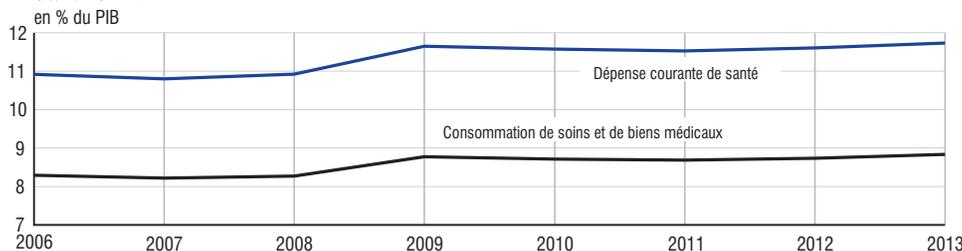
1. Optique, prothèses, VHP (véhicules pour handicapés physiques), petits matériels et pansements.

Champ : France.

Note : à l'occasion de la publication de la nouvelle base dite « base 2010 », les comptes de la santé, compte satellite des comptes nationaux, ont fait l'objet de révisions. Les principales portent sur les niveaux des soins hospitaliers, des soins de médecins et de la consommation de médicaments. Au total, l'évaluation de la CSBM est revue à la baisse d'environ 700 millions d'euros pour l'année 2011.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

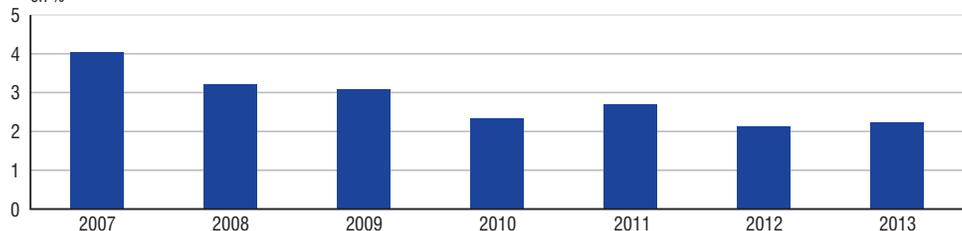
2. Parts de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le PIB



Champ : France.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

3. Évolution annuelle de la consommation de soins et de biens médicaux, en valeur



Champ : France.

Lecture : entre 2012 et 2013, la CSBM a progressé de 2,2 %.

Note : l'évolution est présentée en valeur, c'est-à-dire qu'elle n'est pas corrigée du montant de l'inflation.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

en %

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Sécurité sociale de base ¹	76,8	76,6	76,0	76,1	76,0	75,7	75,9	76,0
État et CMU-C ² organismes de base	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
Organismes complémentaires ³	13,0	13,1	13,4	13,4	13,6	13,7	13,8	13,8
Ménages	8,8	8,9	9,3	9,2	9,2	9,2	9,0	8,8
Ensemble	100,0							

1. Y compris déficit des hôpitaux publics, et y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et CAMIEG.

2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2010).

5.5 Culture et loisirs

En 2013, les ménages consacrent 8,3 % de leur budget à la culture et aux loisirs en France. Cette part a progressé entre 1996 et 2003 et s'est maintenue aux environs de 9,5 % jusqu'en 2007. Depuis 2007, elle diminue régulièrement et atteint en 2013 son niveau le plus bas depuis 1985. Cela s'explique par une baisse des prix (- 1,1 % par an en moyenne entre 2007 et 2013 contre + 1,0 % pour l'ensemble des dépenses de consommation des ménages) et une faible progression des dépenses en volume (+ 0,3 % par an en moyenne entre 2007 et 2013, contre + 0,4 % pour l'ensemble).

Les services récréatifs et culturels constituent le premier poste de dépenses culturelles et de loisirs. Ils regroupent les dépenses de cinéma, concert, théâtre et autres spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, etc. L'ensemble de ces services représente 35 % des dépenses de culture et de loisirs en 2013. Viennent ensuite les achats d'articles et matériel de loisirs, de jardinage ou pour les animaux de compagnie (24 %), les dépenses consacrées au matériel audiovisuel, photographique et informatique (20 %) et enfin les journaux, livres et articles de papeterie (14 %).

En vingt ans, la structure des dépenses culturelles et de loisirs a changé. La part des services récréatifs et culturels progresse nettement (+ 10 points). Suivant une évolution inverse, celle des journaux, livres et articles de papeterie se réduit (- 9 points). Depuis 2007, les dépenses consacrées au matériel audiovisuel, photographique et informatique diminuent à leur tour, sous l'effet notamment de la forte baisse des prix. Leur part avait augmenté entre 1993 et 2000, puis s'était maintenue à environ un quart des dépenses culturelles et de loisirs jusqu'en 2007.

La pratique des activités culturelles et de loisirs concerne une frange de plus en plus large de la population. En 2012, 59 % des personnes âgées de 16 ans ou plus sont allées au cinéma au moins une fois au cours de

l'année (+ 6 points par rapport à 2009), 57 % ont lu au moins un livre (+ 2 points), 47 % ont exercé une activité sportive (+ 3 points). L'augmentation concerne aussi des activités moins répandues : 37 % ont visité un musée ou une exposition au moins une fois au cours de l'année (+ 1 point en 3 ans), 34 % sont allés au théâtre ou à un concert (+ 2 points), 24 % se sont rendus à une bibliothèque ou à une médiathèque (+ 1 point).

La part du budget consacrée aux dépenses culturelles et de loisirs varie selon le niveau de revenu et la situation sociale. Les cadres y consacrent une part de leurs dépenses de consommation supérieure de 2,2 points à la moyenne, et les ouvriers inférieure de 1,7 point. Dans le même sens, les personnes appartenant aux 20 % des ménages les plus aisés y consacrent une part plus importante que celles appartenant aux autres quintiles de revenus.

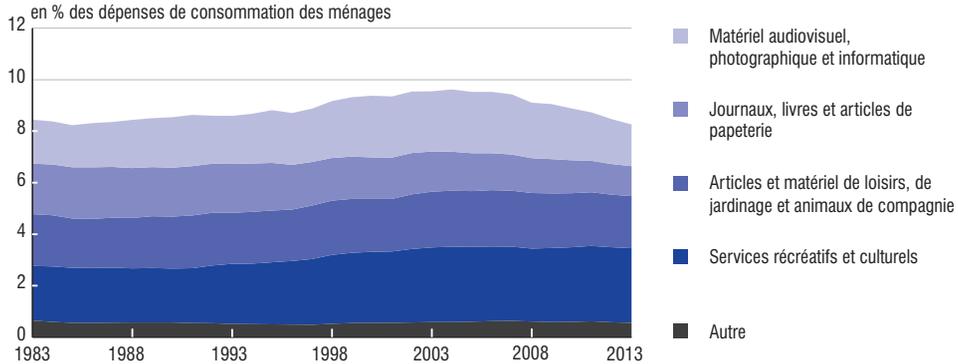
Le milieu social influence également la pratique des activités culturelles et de loisirs. L'écart est marqué pour les sorties au cinéma (82 % des cadres y sont allés dans l'année contre 78 % des professions intermédiaires, 67 % des employés et 55 % des ouvriers) ou pour la lecture (80 % des cadres ont lu au moins un livre contre 69 % des professions intermédiaires, 60 % des employés et 31 % des ouvriers). On retrouve la même gradation selon la catégorie socioprofessionnelle pour la fréquentation des musées ou des expositions, des théâtres ou des concerts. Les écarts sont également marqués pour les activités sportives (69 % des cadres ont pratiqué au moins une activité sportive dans l'année, contre 61 % des professions intermédiaires, 46 % des employés et 41 % des ouvriers).

Les pratiques culturelles sont aussi une affaire d'âge et de génération. Ainsi, aller au cinéma est beaucoup plus fréquent chez les jeunes : 88 % des jeunes de 16 à 24 ans vont au moins une fois au cinéma dans l'année, contre 60 % des 45 à 54 ans et 21 % des plus de 75 ans. ■

Pour en savoir plus

- *Statistiques de la culture - Chiffres-clés 2014*, Deps, juin 2014.
- « Pratiques culturelles en France et aux États-Unis - Éléments de comparaison de 1981 à 2008 », *Culture études* n° 1, Deps, mars 2014.

1. Part des dépenses culturelles et de loisirs dans la dépense de consommation des ménages

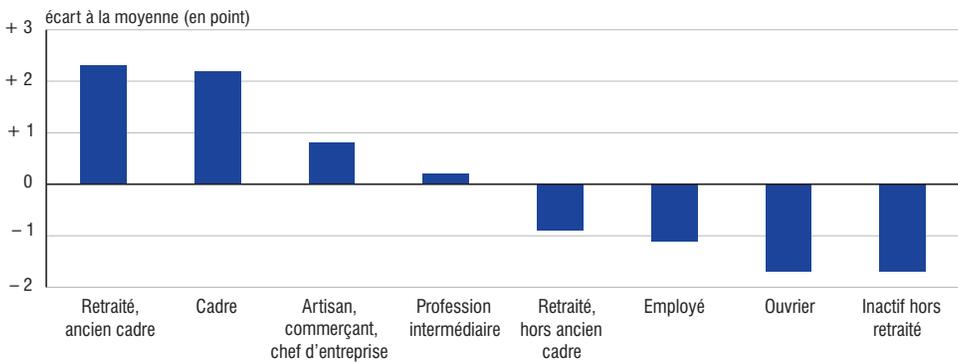


Champ : France.

Lecture : les dépenses culturelles et de loisirs représentent 8,3 % des dépenses de consommation des ménages en 2013, dont 20 % de matériel audiovisuel, photographique et informatique, 14 % de journaux, livres et articles de papeterie, 24 % d'articles et matériel de loisirs, de jardinage et animaux de compagnie, et 35 % de services récréatifs et culturels.

Source : Insee, comptes nationaux base 2010.

2. Part de la culture et des loisirs dans la consommation des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : ménages ordinaires, France métropolitaine.

Lecture : les cadres consacrent une part de leur consommation à la culture et aux loisirs supérieure de 2,2 points à la moyenne en 2011.

Note : la notion de dépenses de culture et de loisirs dans l'enquête Budget de famille n'est pas comparable avec celle de la comptabilité nationale en raison de différences de champ et de concept. Par exemple, le coût du billet d'avion dans un voyage à forfait « tout compris » est inclus dans les dépenses de culture et de loisirs dans l'enquête Budget de famille mais pas dans la comptabilité nationale.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011.

3. Loisirs, activités ou sorties culturelles et sportives selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

au moins une fois au cours des 12 derniers mois, en %

	Cinéma	Lecture d'un livre	Activité sportive	Musée, exposition	Théâtre, concert	Bibliothèque, médiathèque	Activité artistique
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	61	49	46	37	37	13	13
Cadre	82	80	69	69	63	37	22
Profession intermédiaire	78	69	61	52	47	32	20
Employé	67	60	46	32	32	26	13
Ouvrier	55	31	41	20	23	9	7
Retraité, ancien cadre	60	79	51	60	46	31	19
Retraité, hors ancien cadre	32	52	37	27	23	15	12
Inactif hors retraité	60	57	44	36	33	34	16
Ensemble	59	57	47	37	34	24	15
Évolution 2009-2012 (en point)	+ 6,0	+ 1,3	+ 3,0	+ 1,0	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,7

Champ : personnes de 16 ans ou plus vivant dans des ménages ordinaires, France métropolitaine.

Lecture : en 2012, 67 % des employés déclarent être allés au cinéma au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vies (SRCV) 2012.

5.6 Vie sociale et vie publique

Au 1^{er} mars 2014, près de 45 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France. Le nombre d'électeurs a augmenté de 0,9 % (+ 417 000) en un an. Cette progression témoigne d'une mobilisation de l'électorat en vue des élections municipales et européennes du printemps 2014. Elle est toutefois plus modérée que celle qui avait précédé les scrutins présidentiels et législatifs de 2012, qui marquent des temps forts de la vie politique des Français.

Les taux de participation aux élections municipales de 2014 sont de 63,6 % pour le 1^{er} tour et de 63,7 % pour le 2^d tour. Ces taux diminuent par rapport aux scrutins de 2008 (respectivement – 3,0 points et – 1,5 point). Cette baisse était plus mesurée entre les scrutins de 2001 et 2008 (– 0,8 point). Comme toutes les échéances électorales en France, à l'exception notable du scrutin présidentiel (près de 80 % de participation en 2012), l'élection municipale est caractérisée par un taux de participation qui diminue fortement depuis 30 ans. En 1983, la participation aux élections municipales culminait à près de 80 %, soit environ 15 points de plus qu'en 2014.

Parmi les inscrits, seulement 42,4 % se sont rendus aux urnes pour les élections européennes de mai 2014, un taux équivalent à celui de l'ensemble de l'Union européenne (42,5 %). Depuis le premier scrutin de 1979 (61 % de participation), cette élection mobilise beaucoup moins que les élections nationales et locales. Toutefois, en 2014, il y a eu un regain de la participation, en augmentation de 1,8 point par rapport à 2009.

Le déclin de la participation aux élections fait écho à un intérêt mesuré pour la « vie associative et civique ». En 2012, année de l'élection présidentielle, cette dimension est jugée « très importante » par 31 % des personnes âgées de 16 ans ou plus interrogées et « plutôt

importante » par 44 % d'entre elles. La famille apparaît sans conteste comme la dimension la plus importante dans la vie : en 2012, 77 % des personnes de 16 ans ou plus considèrent la famille comme « très importante ». Après la famille, viennent les amis et les relations, jugés « très importants » par 66 % de ces personnes. Enfin, le travail (ou les études) est « très important » pour 35 % des 16 ans ou plus (43 % des 25-59 ans).

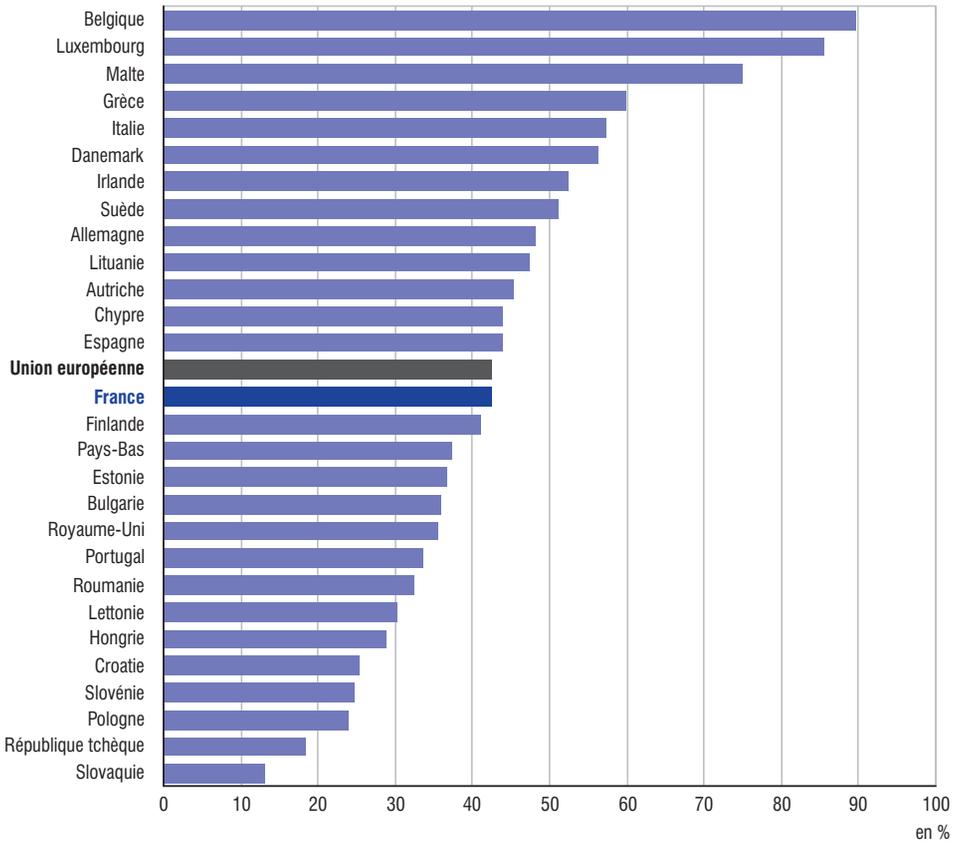
Cette importance accordée aux proches peut s'exprimer notamment par l'aide qu'on apporte ou que l'on reçoit entre membres d'une même famille. En 2011, une large majorité de personnes déclarent pouvoir être aidées par leurs proches, qu'il s'agisse de transfert financier, d'aide matérielle ou de soutien moral. Mais ce recours est quand même un peu plus facile lorsque l'on jouit d'un niveau de vie élevé et que l'on n'a pas de problème de santé ; il l'est également quand on est jeune ou lorsque l'on dispose d'un large réseau social. Au-delà de ces possibilités d'aide, 40 % des personnes ont effectivement reçu un soutien, financier, matériel ou moral au cours des douze derniers mois. Les jeunes sont ceux qui reçoivent effectivement le plus d'aide de leurs proches, qu'elle soit financière, matérielle ou morale. Les personnes modestes ont aussi été plus souvent aidées que les plus aisées. C'est vrai pour l'aide financière mais aussi pour le soutien moral.

Les violences, en particulier celles à l'encontre des femmes, constituent un autre versant des relations avec les proches. Ainsi, les trois quarts des femmes victimes de violence connaissent leur agresseur. Notamment, pour plus de 30 % d'entre elles, il s'agit du conjoint ou de l'ex-conjoint. Ces violences conjugales sont rarement suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel. ■

Pour en savoir plus

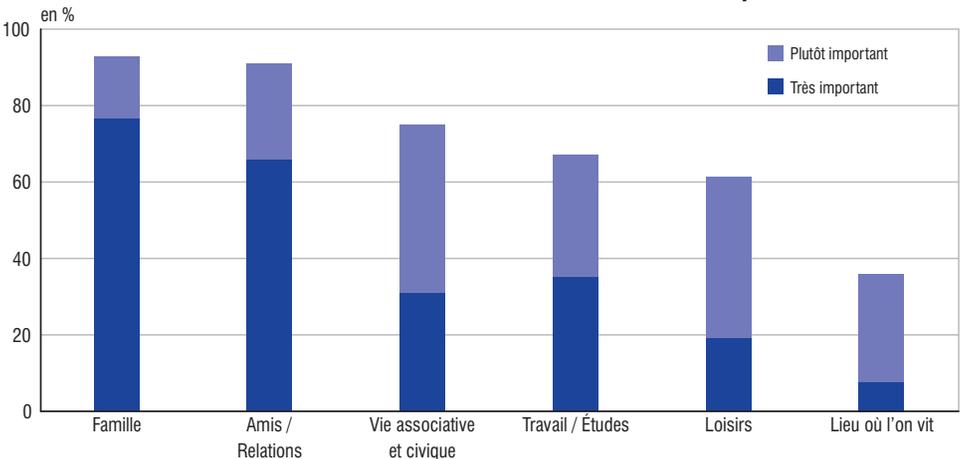
- « 44,6 millions d'électeurs français au 1^{er} mars 2014 », *Insee Focus* n° 3, mars 2014.
- « Les aides apportées par les proches : les jeunes bénéficient plus souvent de l'aide de leurs proches », *Insee Première* n° 1498, mai 2014.
- « Femmes et hommes face à la violence : les femmes sont plus souvent victimes d'un proche ou de leur conjoint », *Insee Première* n° 1473, novembre 2013.
- La famille : un espace pour se définir ? » in *En quête d'appartenances, l'enquête Histoire de vie sur la construction des identités*, coll. « Grandes enquêtes », Ined, 2009.

1. Taux de participation par pays aux élections européennes de 2014



Source : TNS/SCYTL en coopération avec le Parlement européen.

2. Importance que l'on attache dans sa vie à la famille, au travail/aux études, aux amis/relations, au lieu où l'on vit, aux loisirs et à la vie associative et civique en 2012



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus.

Lecture : en 2012, pour 77 % des personnes interrogées, la famille est jugée « très importante ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2012.

5.7 Insécurité, délinquance

Selon l'enquête **Cadre de vie et sécurité** de 2013, 2,5 % des femmes et 2,9 % des hommes vivant en France métropolitaine ont été victimes, en 2011 ou 2012, d'une **agression physique** par une personne extérieure à leur ménage. Les premières victimes de ces agressions physiques sont les jeunes ; les 14-24 ans représentent à eux seuls un tiers des victimes. Dans l'ensemble, 4,8 % des femmes et 7,0 % des hommes de 14 à 24 ans sont en effet concernés. Les jeunes sont aussi plus souvent victimes de **vols sans violence** et de **menaces, injures ou insultes**.

En 2011 ou en 2012, 3,5 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambrilage** ou d'une tentative de cambriolage de leur logement, 1,8 % de vols sans effraction et 4,2 % d'actes de vandalisme contre leur logement. Enfin, 2,1 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule sur la même période et 8,9 % ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture. Hormis pour les vols sans effraction, les autres types de victimation subis par les ménages sur leur logement ou leur voiture sont en moyenne plus fréquents dans les grandes agglomérations.

Indépendamment des enquêtes de victimation, les services de police et de gendarmerie

enregistrent les **faits constatés** criminels ou délictuels portés à leur connaissance et les personnes mises en cause (**État 4001**). Compte tenu d'une rupture statistique intervenue en 2012 en gendarmerie, les données présentées ici ne portent que sur les services de la police nationale. En 2013, ces derniers ont constaté plus d'1,5 million de faits d'atteintes aux biens, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2012. Sur une période de cinq ans cependant, ce nombre a baissé de 3,5 %. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) continuent d'augmenter en 2013 (+ 0,9 % par rapport à 2012) pour atteindre 3,9 % en cinq ans. Si la majorité des infractions relèvent d'une plainte, l'État 4001 enregistre également les procédures d'infractions révélées par l'action des services et qui sont des infractions ne faisant pas de victimes (les infractions à la législation sur les étrangers par exemple). En 2013, le nombre de ces infractions a baissé fortement de 16,3 %.

En 2013, près de 710 000 **personnes** ont été **mises en cause** par les services de police, tous types d'infractions confondus, soit 14,2 % de moins que cinq ans auparavant. La très grande majorité sont des hommes (83 %) et 18 % sont des mineurs. Ces derniers sont davantage impliqués dans les vols, les destructions ou les dégradations de biens. ■

Définitions

L'enquête **Cadre de vie et sécurité**, menée annuellement depuis 2007, a pour objectif de recenser et de caractériser les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l'enquête :

- **agression physique** : violences physiques (hors ménage) et vol ou tentative de vol avec violences physiques ;
- **vol sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études sans violences physiques ;
- **cambrilage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;
- **destruction ou dégradation volontaires du logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc.) ;
- **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage ;
- **destruction ou dégradation volontaires de la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

L'**État 4001** est un outil d'enregistrement des crimes et délits commun à la police et à la gendarmerie nationale. Compte tenu d'une rupture statistique intervenue en 2012 en gendarmerie, les données présentées ne portent que sur les statistiques de la Police nationale. Il recense :

- **les faits constatés** : faits portés pour la première fois à la connaissance des services de police et de gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer. ;
- **les personnes mises en cause** : notion définie dans le cadre de l'outil statistique d'enregistrement des faits constatés (« État 4001 »). Elle ne correspond à aucun état juridique du Code de procédure pénale. S'il existe des charges contre une personne entendue par procès-verbal pour un fait ayant été constaté, celui-ci sera considéré comme élucidé et la personne sera comptée comme « mise en cause ».

Pour en savoir plus

- « Criminalité et délinquance enregistrées en 2013 », *Bulletin pour l'année 2013*, ONDRP, janvier 2014.
- « Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans ou plus de 2006 à 2012 d'après les enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Rapport annuel 2013*, ONDRP, décembre 2013.
- « Les tableaux de bords de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales », ONDRP, janvier 2014.

1. Victimes d'agression ou de vol en 2011 ou 2012

en %

	Agression physique		Menaces, injures ou insultes		Vol sans violence	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge						
14-24 ans	4,8	7,0	20,8	19,9	6,0	6,5
25-39 ans	3,6	3,0	18,6	20,6	2,7	3,4
40-49 ans	3,0	2,9	18,9	17,0	2,0	1,7
50-59 ans	1,1	1,8	15,0	13,1	1,5	1,5
60-69 ans	0,9	0,7	8,7	8,7	1,9	2,0
70 ans ou plus	1,2	1,3	4,2	4,7	2,6	1,4
Ensemble	2,5	2,9	14,4	14,8	2,7	2,8

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 14 ans ou plus.

Lecture : en 2013, 4,8 % des femmes âgées de 14 à 24 ans déclarent avoir été victimes d'une agression physique (hors violences domestiques) dans les deux années précédant l'enquête.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2013.

2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2011 ou 2012

en %

Taille d'agglomération ¹	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Destruction ou dégradation volontaires du logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	dont : vol	Vol à la roulotte	Destruction ou dégradation volontaires de la voiture
Agglomération parisienne	5,0	1,5	4,9	2,8	0,8	7,1	13,2
De 200 000 à 1 999 999 habitants	3,9	1,9	6,4	3,2	0,6	8,5	11,7
De 100 000 à 199 999 habitants	3,6	1,2	3,9	3,3	0,9	5,8	10,2
De 20 000 à 99 999 habitants	2,9	1,5	4,2	1,7	0,5	4,4	8,6
Moins de 20 000 habitants	3,1	1,9	3,7	1,5	0,4	4,6	6,9
Commune rurale	2,6	2,0	1,7	1,0	0,4	2,8	5,1
Ensemble	3,5	1,8	4,2	2,1	0,5	5,5	8,9

1. Unité urbaine (zonage de 2010).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les destructions ou dégradations de logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les destructions ou dégradations de voiture.

Lecture : en 2013, 3,5 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2013.

3. Faits constatés et personnes mises en cause selon la nature des infractions

en %

	Faits constatés ¹			Personnes mises en cause				
	2013 (en milliers)	Évolution		2013 (en milliers)	Évolution		Part des mineurs	Part des femmes
		2012/2013	2008/2013		2012/2013	2008/2013		
Atteintes aux biens	1543,4	2,1	-3,5	191,2	-1,7	-9,8	30,9	20,4
Vols	1272,9	3,7	3,7	152,8	0,6	-0,7	31,4	22,8
Destructions et dégradations	270,6	-4,7	-27,5	38,5	-9,8	-33,9	28,7	10,5
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	260,1	0,9	3,9	155,5	-1,9	-8,6	17,1	15,6
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	207,7	5,8	-14,3	52,6	3,5	4,4	3,6	26,3
Infractions révélées par l'action des services	233,0	-16,3	-19,8	228,9	-14,8	-24,4	14,8	9,0
Autres	136,2	-1,7	-1,8	79,3	-5,7	-11,1	9,8	26,1
Ensemble	///	///	///	707,5	-6,5	-14,2	18,3	16,7

1. Calculer un nombre total de faits constatés ne serait pas pertinent car la nature des infractions est très hétérogène.

Champ : France métropolitaine, Police nationale.

Note : les statistiques 2012 et 2013 de la Gendarmerie nationale ne sont pas diffusées suite à une rupture statistique pour l'année 2012 consécutive à la mise en place d'un nouveau logiciel de saisie des faits constatés.

Source : direction centrale de la Police judiciaire, État 4001 annuel.

5.8 Justice

En 2012, 1,8 million de nouvelles affaires sont introduites au fond devant les tribunaux civils, soit légèrement moins qu'en 2011. Près d'un quart d'entre elles relèvent du droit de la famille, comme les divorces (128 000 en 2012) et les contentieux liés à un divorce ou à l'éducation des enfants mineurs en cas de séparation des parents. Près d'un quart des nouvelles affaires sont liées au droit des contrats et portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels, aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Vient ensuite les procédures relevant du droit des personnes (19 %), qui peuvent aboutir à l'application d'un régime de protection de majeurs sous la forme de tutelle ou de curatelle (voir note sous la figure 1). Le droit du travail et de la protection sociale, généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, regroupe 13 % des nouvelles affaires. 9 % concernent les entreprises en difficulté. Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

En 2012, tous types d'infractions confondus, les tribunaux pénaux ont prononcé 617 000 condamnations, soit une augmentation de 4 % en un an. Cette tendance à la hausse touche particulièrement les infractions liées à la circulation routière, aux transports routiers et aux stupéfiants, trois contentieux dont l'importance dépend directement de l'activité des services de police et de gendarmerie. Les infractions liées à la circulation routière (délits et contraventions de 5^e classe) et aux transports représentent 44 % des condamnations pénales ; dans près d'un cas sur deux, il s'agit de conduite en état alcoolique. Depuis deux ans, les condamnations pour grands excès de vitesse sont en

forte hausse (+ 13 % en 2012). Les atteintes aux biens (vols, recels, destructions ou dégradations essentiellement), qui représentent un peu plus d'une condamnation sur cinq, sont stables en 2012, après six années de baisse. Les atteintes aux personnes (17 % des condamnations) augmentent légèrement entre 2011 et 2012, après avoir diminué depuis 2008. Les faits commis sont, deux fois sur trois, des coups et violences volontaires et dans moins d'un cas sur dix des atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires représentent près de 9 % des atteintes aux personnes et sont essentiellement le fait d'accidents de la route. Enfin, avec un peu plus de 53 000 cas, les condamnations pour trafic, détention, transport, cession et usage de stupéfiants augmentent encore (+ 8 % en 2012).

Les condamnés par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs – dont un tiers a moins de 25 ans – de nationalité française. En 2012, 12 % des personnes condamnées pour avoir commis un délit pénal étaient en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés (17 %) parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique.

Au 1^{er} janvier 2014, l'administration pénitentiaire dispose de 57 500 places de détention réparties dans 190 établissements pour 67 000 détenus ; soit une surpopulation carcérale au niveau de 2013 (17 %). On compte par ailleurs 10 800 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique, en placement à l'extérieur ou en semi-liberté). Le quart des personnes écrouées sont âgées de moins de 25 ans et 19 % sont de nationalité étrangère. 36 % des détenus condamnés purgent une peine de moins d'un an et 22 % de cinq ans ou plus. ■

Définitions

L'**affaire** ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

L'affaire est dite au **fond** quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Récidive légale en matière délictuelle : le premier terme de la récidive doit être un délit, et le deuxième terme le même délit, ou un délit assimilé par la loi, commis dans le délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (art. 132-10 du code pénal).

Pour en savoir plus

- « Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers des enfants de parents séparés » *Infostat Justice* n° 128, mai 2014.
- « Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées », *Infostat Justice* n° 127, avril 2014.
- Plus d'information sur le site Internet www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011r	2012p
Ensemble	1 829	1 793	1 759	1 811	1 867	1 885	1 851	1 823
dont : droit des personnes	195	199	199	221	261	265	302	347
droit de la famille	465	466	449	448	445	452	438	413
entreprises en difficulté	195	183	180	175	186	185	167	165
droit des contrats	436	428	432	435	438	462	435	409
droit du travail et de la protection sociale	277	265	256	272	276	274	262	240

Champ : France, nouvelles affaires introduites au fond (hors cours de cassation) : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunal de commerce et conseils de prud'hommes.

Note : la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit que toutes les mesures en cours (c'est-à-dire ouvertes avant le 1^{er} janvier 2009) soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. Cela a impliqué l'ouverture de nombreux dossiers pour statuer sur le renouvellement des protections (tutelle, curatelle, etc.). Par ailleurs, la loi du 5 juillet 2011 a réformé la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure de manière systématique. Ces deux lois expliquent les fortes hausses de nouvelles affaires relatives au droit des personnes.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.

2. Justice pénale : condamnations et compositions pénales

en milliers

	2005	2007	2008	2009	2010	2011r	2012p	Évolution 2011/2012 (en %)
Condamnations et compositions pénales	636,4	701,3	703,7	703,8	682,5	663,4	686,6	+ 3,5
Compositions pénales	18,4	58,5	63,8	70,1	72,5	70,3	69,4	- 1,3
Toutes condamnations	618,0	642,8	639,9	633,7	610,0	593,1	617,2	+ 4,1
Nature de l'infraction								
Atteinte aux personnes	108,2	113,3	115,4	112,1	106,6	101,6	102,5	+ 0,9
dont : homicides volontaires	0,5	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	+ 0,0
atteintes sexuelles	13,0	11,8	11,6	10,9	10,1	9,8	10,0	+ 2,0
dont : viols	1,8	1,7	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	+ 0,0
coups et violences volontaires	62,7	70,1	72,6	71,8	69,3	65,9	66,3	+ 0,6
homicides et blessures involontaires	13,7	12,3	12,2	10,7	9,2	8,9	8,9	+ 0,0
dont : par conducteur	12,0	10,7	10,7	9,4	8,0	7,8	7,8	+ 0,0
Atteinte aux biens	153,9	147,2	143,2	137,4	133,5	127,9	128,6	+ 0,5
dont : vols, recels, destructions, dégradations	138,7	131,4	126,9	121,1	117,3	112,4	112,6	+ 0,2
Matière économique et financière	22,7	20,0	18,8	17,8	15,9	14,4	14,7	+ 2,1
dont : chèques	3,3	2,9	2,7	2,6	2,6	2,2	2,3	+ 4,5
travail illégal	4,8	5,2	5,3	5,2	4,6	4,1	4,1	+ 0,0
Circulation routière et transports	248,1	274,5	266,9	270,3	257,1	253,9	270,6	+ 6,6
dont : défaut d'assurance	36,8	37,7	33,2	32,5	29,5	27,8	30,4	+ 9,4
conduite en état alcoolique	118,3	132,0	129,6	126,8	117,8	118,2	124,1	+ 5,0
grand excès de vitesse	13,9	13,7	12,6	12,9	12,4	13,5	15,2	+ 12,6
conduite sans permis ou malgré suspension	39,3	52,2	52,9	58,1	57,2	54,9	56,7	+ 3,3
Autres infractions	85,1	87,8	95,6	96,1	96,9	95,3	100,8	+ 5,8
dont : stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage)	34,1	37,4	43,4	47,3	49,0	49,1	53,1	+ 8,1
séjour irrégulier des étrangers	4,5	4,0	4,3	3,8	3,4	3,1	2,6	- 16,1
Caractéristiques des condamnés (en %)								
Part des mineurs	8,9	8,9	9,0	8,7	8,6	8,5	8,3	
Part des femmes	9,4	9,4	9,5	9,4	9,5	9,7	9,9	
Part des étrangers	13,5	12,7	12,3	12,3	12,7	13,1	13,0	

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du casier judiciaire.

3. Nombre de personnes écrouées

au 1^{er} janvier de chaque année

	1991	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Écroués détenus	49 083	53 935	51 441	58 231	60 978	60 544	64 787	66 572	67 075
Écroués non détenus ¹				966	5 111	6 431	8 993	10 226	10 808
Ensemble des personnes écrouées	49 083	53 935	51 441	59 197	66 089	66 975	73 780	76 798	77 883
Part des femmes (en %)	4,1	4,1	3,7	4,0	3,4	3,4	3,4	3,6	3,5
Part des moins de 25 ans (en %)	29,4	28,4	24,7	26,0	25,7	25,9	26,0	25,8	25,2
Part des étrangers (en %)	29,5	28,9	22,3	22,0	17,6	17,6	17,2	18,0	18,7

1. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les personnes écrouées non détenues sont comptabilisées à part. Ces personnes regroupent les placés sous surveillance électronique ou à l'extérieur sans hébergement.

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : ministère de la Justice, direction de l'Administration pénitentiaire.